

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

Pôle chimique sud de Toulouse

Réunion du 09 février 2004

à la DRIRE

oooOooo

La séance porte plus particulièrement sur le PPI « Isochem ». La Préfecture de la Haute-Garonne répond aux observations formulées sur le PPI par le sous-groupe PPI de la commission locale d'information et de prévention (CLIP) et par le public lors de la consultation réglementaire. L'association, les Amis de la Terre, a adressé préalablement un courrier de remarques et de questions à ce sujet au Président de la CLIP. Après l'exposé des réponses un débat suit sur le PPI puis des questions diverses sont abordées notamment l'accident AZF, la liste des produits sur le site et leur compatibilité et l'inondabilité du site.

Approbation du compte-rendu précédent

Le compte rendu de la CLIP du 8 décembre 2004 a fait l'objet de plusieurs observations. Quelques modifications au compte rendu du 8 décembre 2004 sont demandées par Pierre Bénard de SNPE. Les planches présentées doivent être jointes au compte rendu.

oooOooo

Introduction du Président de la CLIP

M. Jean Mahenc, président de la CLIP, regrette que le milieu associatif soit si peu représenté ce jour à la commission d'autant que celui-ci avait exprimé auparavant des inquiétudes sur le PPI. Il salue la qualité de l'exposé de Yves Favard de AVPRI.

Il présente l'Ordre du jour :

1^{er} point : réponses aux questions

1) Demande de participation à la CLIP

Jean Mahenc, président de la CLIP : informe les associations qui sollicitent la participation à la CLIP. Il précise qu'il faudra profiter de la sortie du décret d'application sur les risques pour modifier l'arrêté préfectoral et intégrer ou non les demandes de participations en créant une CLIC au lieu de la CLIP.

Philippe Dufetelle, Responsable Environnement de la ville de Toulouse, souhaite au plus vite l'élargissement de la composition de la CLI.

Jeanne Menadier, Collectif Plus jamais ça : souhaite l'intégration d'une association.

2) Présentation par la Préfecture de la Haute- Garonne des Synthèses des questions formulées par les membres de la CLIP et du Public lors de la consultation réglementaire sur le PPI

Francis Soutric, Directeur de Cabinet de la Préfecture Haute – Garonne : signale que la présentation de Roland Marty est une synthèse la plus exhaustive et la plus complète possible des observations émises sur le PPI.

Il rappelle que le document initial est modifiable et amendable à tout moment et souhaite organiser au 2^{ème} semestre 2004 un exercice.

A) Présentation des questions et remarques formulées par les membres de la CLIP sur le PPI

Roland Marty de la Préfecture de la Haute-Garonne présente la synthèse des remarques et observations des membres de la CLIP sur le PPI . La synthèse est jointe au compte rendu.

7 points sont relevés dans la synthèse.

Il demande pourquoi le rapport TNO n'a pas été communiqué aux membres du groupe PPI ?
Il a été disponible pendant 6 mois en 2002 à la DRIRE.

Il évoque les Scénarios majorants notamment le cas de ruine totale. Il signale que l'étude sur les scénarios majorants a conduit à l'élaboration du Porter à Connaissance (PAC).

« En ce qui concerne les effets sanitaires des substances : Les informations ont été données par la DDASS ! »

B) Présentation des questions et remarques en dehors de la commission CLIP

Roland Marty de la Préfecture de la Haute-Garonne présente la synthèse des observations et des remarques lors de la consultation réglementaire du public sur le projet PPI . Celle-ci est jointe au compte rendu.

oooOooo

DEBAT :

1) Réflexions sur le PPI

Yves Favard, AVPRI, remarque qu'il y a beaucoup de questions sur le PPI mais peu de réponses. Plusieurs points sont soulevés :

- l'alerte des handicapés ? Comment les prévenir ? La sirène est asthmatique ?
- l'organisation des secours : c'est une réponse facile, il n'y a pas de chronogramme : c'est une allocation de budget temps, par exemple combien de temps faut-il pour installer un Poste Médical Avancé (PMA) ?
- les mesures de protection : le panneau ne répond pas à la question : que doit-on faire ?
- le retour d'expérience manquant : le CHSCT du site
- les moyens d'information : les plaquettes et les panneaux sont insuffisants : la difficulté est de trouver d'autres supports permettant de toucher l'ensemble du public concerné (invalides, sourds etc).

Les réponses données sont fragmentaires. Ainsi en ce qui concerne les questions sur les effets sanitaires il est répondu que les éléments ont été donnés par la DDASS. Il déclare être globalement déçu de la qualité des réponses.

Sophie Vittecoq, Collectif « Plus jamais ça » : « Les éléments cinétiques de scénarii majorants restent un élément important ».

Elle s'interroge sur l'estimation du nombre de victimes potentielles de l'accident AZF qui diffère selon l'organisme. Ainsi l'INSEE donne le chiffre de 18 000 habitants alors que la Mairie de Toulouse évalue le nombre des victimes potentielles à 25 000 habitants. Elle demande également si il y a des capteurs à l'extérieur du site.

Roland Marty, Préfecture Haute-Garonne, répond que le calcul des victimes potentielles a été fait par quartier.

- Le réseau de capteurs fait partie des recommandations du rapport Barthélémy.
Ce réseau est un outil nécessaire même s'il n'est pas réglementaire. La demande de réseau de capteurs est donc maintenue.
- Sirène : Une nouvelle campagne de mesures est lancée pour compléter les zones d'ombres et mesurer à l'intérieur des appartements.

La réflexion sur l'évaluation de l'audition est engagée avec la mairie ; il n'y pas d'échéance fixée.

Yves Favard, AVPRI : suggère l'aide de la DDE pour l'évaluation de l'audition en cas d'alerte. En ce qui concerne l'exercice PPI, il propose un exercice partiel avant un exercice global et le rapprochement avec la préfecture de la Sarthe (non contactée à ce jour).

Lors de la consultation des dossiers relatif au projet PPI il constate qu'une mairie sur les 5 n'avait pas les dossiers à consulter.

Nathalie Libourel de la Mairie de Toulouse : « la mairie a indiqué le nom des mairies annexes ayant eu le document ».

Comité Croix de Pierre : s'interroge en cas de risque gazeux sans risque d'explosion.
Comment alerter les gens pour qu'ils restent chez eux et comment trouver les personnes exposés ?

Marcel Leroux, Collectif « Plus jamais ça » : souscrit aux 2 interventions précédentes des associations.

« Le Transport des matières dangereuses (TMD) n'est pas évoqué dans le centre ville de Toulouse, mais le préfet précédent s'était engagé à faire quelque chose (plan de secours spécialisé TMD) ».

Sur le retour d'expérience : le chronogramme est indispensable pour le Poste Médical Avancé (PMA), lors de l'explosion d'AZF, il a fallu :

- 15 à 17 mn pour que les pompiers visualisent l'origine du sinistre.
- mais 15 mn après embouteillage.
- le QG de la préfecture a mis 1 h pour que les forces de police se coordonnent.
- En ce qui concerne les exercices les professionnels s'entraînent toutes les semaines alors que les personnes exposées à l'extérieur ne font aucun exercice pour savoir quoi faire en cas d'accident ?

Il faut quantifier les temps nécessaires pour mettre en place les secours (Police, Samu ...).

Alain Ciekanski, les Amis de la Terre : revient sur le transport de matières dangereuses qui n'est pas pris en compte dans le PPI. « Cela peut constituer un accident majeur. Ce qui se passe sur le PPI doit être exemplaire. Le plan de secours spécialisé est annoncé. Pourquoi ne pas prendre date aujourd'hui ? ».

Il soulève d'autres points :

- Les capteurs : il existe des détecteurs de gaz pour le chlore, l'ammoniac (NH₃) mais d'autres produits sont utilisés comme l'acide chlorhydrique (HCL) et qui ne possèdent pas de détecteurs ? Tous les produits détectables devraient être détectés.
- Il demande la présentation de l'étude sur l'inondation du site par la DIREN et la mairie de Toulouse lors d'une prochaine CLIP.
- La fragilité du pont pour évacuer le site est évoqué.
- Quelles sont les conséquences d'une chute d'avion ?

Régis Mollaret, UD CFDT : demande à ce que le document remis par la mairie lui soit transmis.

La probabilité d'un accident ne permet pas de réduire les risques.

Le timing des secours doit être fourni (l'armée le fait).

Maxime Clément, UD CFTC : précise que leur syndicat lutte pour la prévention des risques. Il regrette le manque de contact avec le CHSCT du site.

Jeanne Menadier, Collectif Plus jamais ça : signale à propos du transport des matières dangereuse qu'aucune réponse n'a été apportée sur la circulation des wagons entre St Jory – Matabiau et le site.

Francis Soutric, Directeur de Cabinet de la Préfecture Haute-Garonne : « Le débat s'est focalisé sur Roland Marty ». Il précise que ce travail a été fait en collaboration avec plusieurs services de l'Etat. C'est un document de base, amendable, amélioré en permanence.

« Il a été dit que le document administratif permet de dédouaner le préfet : c'est faux, le préfet est responsable dès lors que le PPI est signé.

Le PPI doit organiser les secours, il ne définit pas les dangers ; il prend en compte les dangers étudiés dans la procédure ICPE.

Le PPI doit également rechercher les victimes cachées ».

Les moyens d'information de la population : « la plaquette n'est pas suffisante, il convient d'aller plus loin. Mais commençons par faire bien ce travail permettant par la suite de réaliser un plan de communication ».

Les moyens d'alerte des handicapés : favorables, mais il faut y réfléchir (SMS).

Le PMA : doit être constitué dans le délai ½ heure qui suit l'événement, mais dépend des moyens d'acheminement.

- L'intervention moyenne des pompiers est de moins de 15 mn (1996 : règlement des pompiers).
- Les chiffres habituels peuvent être donnés.
- On évite que la circulation soit engorgée (plus loin que le site industriel) délestage le plus en amont possible.

Les retours d'expérience : Certains ont été réalisés lors de présentation au sein de la CLIP. On peut encore en faire par exemple par les médias.

Etude des éléments cinétiques des scénarios majorants : la réponse est laissée à la DRIRE.

Le recensement des Etablissement recevant du Public (ERP) dans le périmètre du PPI est en cours.

Il est effectivement intéressant de regarder ce que font les autres départements sur le PPI.

TMD :

- Opérationnel cette année pour certaines matières dangereuses.
- Un travail de fond est réalisé afin d'identifier la quantité qui vient sur Toulouse et celle qui transite.
- Le Plan d'identification des matières dangereuses représente un gros travail. Il est en cours cette année.

Laurent Midrier, chef du service régional de l'environnement de la DRIRE Midi-Pyrénées : répond sur les éléments cinétiques : les études de dangers (ED) et les capteurs :

Les ED ont été examinées, commentées, tierce-expertisées.

- Les scénarios sont repris dans l'arrêté préfectoral ou le porté à connaissance
- Le PPI est une conséquence des ED examinées.
- Il n'y a pas lieu de remettre en cause les scénarios.

Les éléments cinétiques : janvier 2003 – les éléments sont repris par l'exploitant

- Difficulté :
Cinétique à partir du fait générateur ou cinétique à partir de l'exposition.

- Réflexions en cours au ministère.

Les scénarios sont gardés à la DRIRE à ce jour et seront examinés en liaison avec le ministère qui définira les objectifs à atteindre.

Cela ne préjuge pas de ce que doit être le PPI.

La cinétique viendrait moduler la gravité de l'accident.

Les capteurs : Pas d'émission de ces gaz lors de l'exploitation normale des unités.

D'après ORAMIP : ce genre de capteurs ne servirait à rien car les capteurs ne sont pas assez fiables. On ne sait pas s'ils mesureraient une phase aiguë lors du jour « J ». Ce serait une fausse mesure.

Il existe d'autres moyens de mesure des gaz. Ce sont des capteurs portables qui sont présents sur le site. Si on veut mettre en place un réseau, il faut mobiliser l'ORAMIP (délai : 2 jours)

Jean Mahenc, président de la CLIP : en ce qui concerne les éléments cinétiques : « il faudra faire une nouvelle réponse quand la réflexion sera arrivée à maturité ».

Yves Favard de AVPRI demande à être informé lorsque les capteurs détectent une ou des valeurs qui dérapent « Cela nous intéresse » Le réseau de capteurs est utile, voire nécessaire.
« Il faut expliquer la raison de sa non-installation ».

Jeanne Menadier, Collectif Plus jamais ça, ni ici, ni ailleurs : demande un retour de l'avis des services de l'Etat sur le projet de PPI.

Marcel Leroux : « **Collectif Plus jamais ça, ni ici, ni ailleurs** : s'interroge sur qui fait quoi ?
« A quelle échéance ? Au sujet des Sourds, non-voyants, mobilité réduite...
Il demande qui va expliquer comment et quand ? Des réunions d'informations seront réalisées ? Il faut faire des exercices grandeur nature »

Francis SOUTRIC, directeur de cabinet de la Préfecture de la Haute-Garonne : confirme que cela coûte cher du fait de la monopolisation de l'ensemble des acteurs (industriel, services de l'Etat, riverains, médias...) Il faut choisir le moment favorable aux exercices mais il existe des limites aux exercices.

La diffusion d'information se fait par le biais de conventions passées avec les radios, les télévisions locales et bientôt les radios thématiques.

Les voitures de police, des pompiers sont munies de haut-parleur.

Philippe Dufetelle de la Mairie de TOULOUSE : propose une réunion publique par quartier permettant de faire un rendu des observations sur le projet PPI à la population.

Jean Mahenc, président de la CLIP : Le PPI devrait sortir d'ici 1 an ou 1 an et demi.

André SAVALL du SPPPI : rappelle que dans le cadre du SPPPI certaines choses ont été réalisées :

- **Alerte** : La demande des mesures physiques des sirènes a été faite et n'a pas donné satisfaction aussi un réseau d'oreilles a été mis en place.
- **TMD** : des travaux et des exercices ont été réalisés
 - En 1993 : travaux d'enquête sont réalisés par l'INERIS sous la direction de Mme Nicole Maire (Mairie de Toulouse).
 - De 1993 à 1995 : 5 exercices PPI partiels ont eu lieu.

Jean Mahenc, président de la CLIP :

Les travaux antérieurs du SPPPI ont été un peu vite oubliés. Mes cinq années de présidence du SPPPI me font penser qu'on a travaillé pour rien.

Il remercie tous les participants de la qualité des débats et des questions précises posées

En ce qui concerne l'information du public :

- Le « PAC » est en régression par rapport à l'enquête publique améliorée notamment par le SPPPI : la procédure est plus claire pour tous les Seveso : (panneaux plus lisibles, plus grands, réunions publiques)
- On aurait pu faire une réunion publique pour présenter le PPI.

« **La salle** » : on peut encore le faire.

Jean Mahenc, président de la CLIP : « Un PPI ne sera pas parfait, il doit être perfectible. Il doit évoluer suite à l'amélioration des techniques industrielles ou des pratiques de la société (sous-traitance) ou encore suite aux retours d'expérience des accidents extérieurs au site.

Le pays doit se donner les moyens pour élaborer les plans de secours y compris le PPI.

Il y a une énorme inertie du système ».

Lucienne Réal, Comité de quartier de Croix de Pierre : « Un exercice grandeur nature permettra d'éveiller l'attention ».

Sophie Vittecoq, Collectif Plus jamais ça : demande si les observations de la Mairie de Toulouse seront transmises aux membres de la CLIP et si l'industriel a fait des observations ?

Jean Mahenc, président de la CLI souhaite la diffusion aux membres de la CLIP d'un exemplaire du PPI.

Philippe Dufetelle de la Mairie de TOULOUSE : signale que les observations de la Mairie de Toulouse seront adressées par le biais d'une lettre politique et technique au Préfet de Région, Préfet de la Haute-Garonne.

Yves Gendreau, Isochem répond : « Isabelle Delorme de la société Isochem a participé à toutes les réunions et la société n'a fait aucune remarque ».

- Association Empalot : réunion le 29/01/04, Yves Gendreau et un représentant de la société ont assisté et répondu au débat.
Chaque fois qu'une association nous invitera, nous viendrons.

2) Autres Questions diverses

Yves Favard, AVPRI : aborde deux sujets

- 1) « Vu tous les bruits qui courent sur l'accident AZF. On doit se préoccuper des erreurs de manipulation. Il n'y a pas d'étude qui prenne en compte les dangers mettant en œuvre plusieurs produits présents sur le site, ni si ce sont des déchets.

Yves Gendreau, Isochem : c'est dans les études de dangers.

Yves Favard, AVPRI : souhaite la liste des différents produits sur le site, des incompatibilités, des mesures mises en œuvre pour empêcher leur mélange et un exposé de ces informations.

Yves Favard d'AVPRI :

2) « La route du Chemin de la Loge est bouchée. La SNPE va se retrouver sous l'eau. Si les produits doivent être évacués, comment feront-ils ? Si le chemin est inondé, combien de temps faut-il pour évacuer les produits ?

Pierre Benard de SNPE Reconversion : « cela mériterait une séance complète. Il y a une procédure inondation gérant de façon graduelle le risque ».

Le Président de la CLIP : la prochaine réunion de la CLIP sera consacrée au problème de d'inondation et à l'actualité des sites.

Alain Ciekanski, les amis de la Terre s'interroge sur 3 points :

- En cas d'inondation : Quel est le scénario possible lors d'une rupture d'une cuve de chlorures d'acide en cas d'inondation ?
- Lors d'une fuite d'une cuve de toluène : l'écosystème serait menacé.
- L'arsenic sur le site représente 10 fois le niveau national. D'où vient-il ?

Sophie Vittecoq, Colletif plus jamais ça : demande si le rapport définitif sur l'incident du 29 octobre va être diffusé ?

Jean Mahenc, président de la CLIP : demande à ce que les questions qui restent en suspend soient précisées afin d'y répondre lors d'une prochaine séance.

Yves Favard de AVPRI souhaite que le compte-rendu soit envoyé par mail

oooOooo

La Prochaine séance de la CLIP est prévue le 29 mars 2004.

Les sujets abordés seront :

- Inondation du site (présenté par la mairie de Toulouse et la DIREN)
- Actualité sur l'activité des sites
- Les réponses aux questions non répondues